

CORAGEN®

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000027866

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : CORAGEN®
Nom commercial/Synonyme : Coragen SC
DPX-E2Y45 SC
DPX-E2Y45 20SC
Rynaxypyr 20SC
Rynaxypyr SC
Premio 20 SC
CHLORANTRANILIPROLE: 3-Bromo-N-[4-chloro-2-methyl-6-[(methylamino)carbonyl]phenyl]-1-(3-chloro-2-pyridinyl)-1H-pyrazole-5-carboxamide
Premio 20SC
CHLORANTRANILIPROLE 200SC

Numéro de la FDS : 130000027866

Utilisation du Produit : Insecticide
Fabricant : FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
(215) 299-6000 ((Informations générales)
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Urgences Médicales : 1 800 331-3148 (Groupe ProPharma - États-Unis et Canada)
1 651 / 632-6793 (Groupe ProPharma - Tous les autres pays - Collecter)
En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:
1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis)
1 703 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)1-800-441-3637 (24 heures)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets potentiels sur la santé

Yeux

Chlorantraniliprole : Peut provoquer: irritation transitoire avec sensation de gêne

Cancérogénicité

CORAGEN®

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000027866

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	No.-CAS	Concentration
Chlorantraniliprole	500008-45-7	18.4 %
Other Ingredients		81.6 %

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Contact avec la peau : Le composé ne devrait pas être dangereux par contact avec la peau, mais le nettoyage de la peau après utilisation est conseillé.
- Contact avec les yeux : Le matériau n'est supposé toxique en cas de contact oculaire, mais il est recommandé de rincer l'œil à grande eau en cas de contact. Consulter un médecin si nécessaire.
- Inhalation : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.
- Ingestion : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.
- Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.
| Consulter l'étiquette pour connaître d'autres précautions et le mode d'emploi.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés Inflammables

CORAGEN®

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000027866

Point d'éclair	: Pas de flamme jaillissante jusqu'au point d'ébullition.
Risque d'Incendie et d'Explosion	: Ce produit n'est pas inflammable.
Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée, Mousse, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)
Techniques spéciales en cas d'incendie	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement complet de protection. (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs. Contrôler les eaux de ruissellement.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Précautions individuelles	: Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Porter un équipement de protection adéquat.
Nettoyage du Déversement	: Absorber à l'aide de bran de scie, de sable, d'absorbant d'huile ou autre matière absorbante. Éliminer dans un conteneur approuvé. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant.
Mesures en cas de Déversement Accidentel	: Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones en contrebas. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

CORAGEN®

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000027866

- Manipulation (Personnel) : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Manipulation (Aspects Physiques)
Stockage : Ce produit n'est pas inflammable.
- Stockage : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. N'est pas destiné à être utilisé ni stocké à l'intérieur ni autour de chez soi. Conserver hors de la portée des enfants.
- Température de stockage : > 0 °C (> 32 °F)

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Voir protection de la peau et le corps.

Protection des mains : Protection supplémentaire: Voir protection de la peau et le corps.

Protection des yeux : Voir protection de la peau et le corps.

Protection de la peau et du corps : Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter:
Chemise à longues manches et pantalons longs.
Chaussures et chaussettes
Les personnes qui appliquent ou manipulent la matière diluée doivent porter :
une chemise, un pantalon, des chaussettes et des chaussures.
Équipement de protection individuel requis pour une entrée anticipée:
Chemise à longues manches et pantalons longs.
Chaussures et chaussettes

Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP.
S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive.

Directives au sujet de l'exposition
Valeurs limites d'exposition

Chlorantraniliprole

AEL *

(FMC)

10 mg/m³

8 & 12 hr. TWA Poussière totale.

CORAGEN®

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000027866

AEL * (FMC) 5 mg/m3 8 & 12 hr. TWA Poussière respirable

* AEL est la limite d'exposition acceptable de FMC. Lorsque les limites d'exposition professionnelle imposées par le gouvernement sont inférieures à la LEA, ces limites ont préséance.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	: liquide, suspension
Couleur	: blanc
Odeur	: d'alcool
pH	: 5 - 9 à 10 g/l
Substance oxydante	: Le produit n'est pas oxydant.
Densité spécifique	: 1.08 - 1.10
Hydrosolubilité	: dispersable
Solubilité(s)	: légèrement soluble
Viscosité	: 400 - 800 mPa.s 30 rpm

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	: Stable à températures et conditions de stockage normales.
Incompatibilité	: Pas de matières à signaler spécialement.
Produits de décomposition dangereux	: La combustion peut engendrer la formation d'oxydes d'azote, de monoxide de carbone et de composés organiques non identifiés
Réactions dangereuses	: Une polymérisation ne va pas se produire.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

CORAGEN®	
Inhalation 4 h CL50	: > 2 mg/l , Rat
Dermale DL50	: > 5,000 mg/kg , Rat
Oral(e) DL50	: > 5,000 mg/kg , Rat

CORAGEN®

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000027866

- Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau, Lapin
- Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux, Lapin
- Sensibilisation : Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau., les souris

Chlorantraniliprole

- Toxicité à dose répétée : Oral(e)
espèces multiples
- On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.
- Dermale
Rat
- On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.
- Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
N'est pas classifiable comme cancérigène pour l'homme.
- Mutagénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.
- Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction
Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.
- Tératogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucune toxicité pour le développement.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique

CORAGEN®

- 96 h CL50 : Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) > 9.9 mg/l
- 72 h CE50r : Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) > 20 mg/l
- 48 h CE50 : Daphnia magna (Grande daphnie) 0.035 mg/l

CORAGEN®

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000027866

Information écologique supplémentaire : Risques pour l'environnement : Ne pas appliquer directement dans l'eau. Les eaux de ruissellement et de dérive peuvent être dangereuses pour les organismes aquatiques dans les plans d'eau adjacents aux zones traitées. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des Déchets : Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination des déchets autorisée.

Élimination du conteneur: : Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit. Ne pas transporter si ce conteneur est endommagé ou qu'il fuit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IATA_C	Numéro ONU	: 3082
	Nom d'expédition des Nations unies	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Chlorantraniliprole)
	Classe	: 9
	Groupe d'emballage	: III
	No. Etiquetage	: 9MI
IMDG	Numéro ONU	: 3082
	Nom d'expédition des Nations unies	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Chlorantraniliprole)
	Classe	: 9
	Groupe d'emballage	: III
	No. Etiquetage	: 9

Produit non réglementé en vertu du TDM lorsqu'il est transporté uniquement par voie terrestre, dans un véhicule routier ou ferroviai

Polluants marins portant la référence UN 3077 et 3082 dans un emballage individuel ou combiné contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 litres maximum de liquide ou présentant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kilogrammes maximum de solides, pouvant être transportés comme matières non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, IATA clause spéciale A197, et du code ADR/RID clause spéciale 375.

CORAGEN®

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000027866

||**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

No. Homologation PCP : 28982
Remarques : Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas réglementé selon le SIMDUT.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation de MSDS : 03/01/2018

™ Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

® Marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.